



Mouvement inter-académique 2013 Ouverture du GT Barèmes

L'érosion des demandes de mutation inter-académique se poursuit cette année encore. Des 3649 demandes de 2009, il n'en restait plus que 3187 en 2011, 3086 en 2012, et 2942 cette année. Ainsi, le fait que les dotations de postes soient redevenues positives dans notre académie n'a pas permis d'enrayer ce mouvement. C'est une illustration supplémentaire de l'insuffisance de ces dotations, qui seront insuffisantes pour compenser les hausses d'effectifs des classes et assurer les moyens en remplacements. 430 postes à Créteil dans le second degré, le compte n'y est pas pour faire face aux besoins.

Sur les 2942 participants au mouvement inter, on note environ 20% de participants obligatoires en moyenne, mais avec des taux parfois bien plus élevés dans certaines disciplines : Anglais, arts plastiques, arts appliqués, maths, STMS, ou encore SES. Dans ces disciplines, c'est une contrainte supplémentaire pour un droit à mutation des collègues qui s'en trouve d'autant diminué. Combien réussiront à obtenir leur transfert en direction d'une nouvelle académie, et dans quelles conditions, sur quel poste vont-ils ou vont-elles être accueilli-e-s?

Les nouvelles conditions de stage n'ont pas non plus permis d'enrayer cette dégradation. Autant la mise en place de la mastérisation avait permis de supprimer environ 14000 postes, autant la diminution, bien trop faible, du nombre d'heures de présence face aux élèves sur le temps de service des stagiaires n'a pas constitué un moyen de recréer des postes. Les 3 heures de moins ont été absorbées en HSA par leurs collègues en poste fixe, ou plus souvent par les personnels les plus fragiles, les TZR.

Ce scénario ne devra pas se répéter l'an prochain : dans le cadre des ESPE, les stagiaires devraient être face aux élèves la moitié de leur temps de service, soit 9h pour un certifié. C'est encore trop, c'est au-delà de nos revendications d'un retour au tiers du temps de service. Mais le passage de 15 à 9 h devra se traduire par des créations de postes.

De même, le refus de revenir sur les réformes du lycée voulues par le gouvernement précédent, qui ont permis de nombreuses suppressions de postes, confirme ce constat. Les disciplines scientifiques par exemple, Sciences physiques et SVT, qui ont des horaires faibles au collège, ont été victimes d'une diminution drastique des horaires suite à la réforme du lycée général. Il est symptomatique sans doute que la seule remise en cause de la réforme du lycée permettra aussi d'économiser encore des postes : le retour de l'épreuve d'histoire-géographie en Terminale S va s'accompagner d'une diminution du nombre d'heure de cours global pour l'ensemble du cycle terminal pour cette section.

Nous notons enfin une augmentation du taux d'hsa par rapport à l'année dernière ; il passe de 10,5 à 10,7 %. Ces chiffres pourraient sembler insignifiants. En réalité, si l'on divise le nombre d'hsa par 18, c'est-à-dire en posant l'hypothèse que tous sont à 18 heures par semaine, on trouve 2985 postes, et si l'on divise par 19, soit, en tenant compte de l'heure supplémentaire imposable, on trouve encore 1517 postes... qui ne seront pas créés, et dont l'absence, va pénaliser tout autant les conditions d'étude des élèves, les conditions de travail des collègues, et la fluidité du mouvement!

La situation est d'autant plus préoccupante que se greffe ici une politique inflationniste du rectorat. L'an passé en effet à la même date, le budget initial pour la rentrée 2012 prévoyait un pourcentage d'HSA de 10,5%; ce chiffre a été révisé en décembre à 10,7%, sur la base du bilan de la rentrée.

Et bien entendu, c'est ce chiffre révisé qui sert de base pour l'établissement du budget initial pour la rentrée 2013. Nous condamnons cette pratique inflationniste qui permet une augmentation mécanique des HSA et qui joue aussi contre la création des postes et contre la fluidité du mouvement, qui nous occupe ici.

Concernant enfin la réforme des STI, nous souhaitons avoir des éclaircissements. La reconversion ne pouvant légalement pas être imposée, nous souhaitons savoir comment ont été traités les collègues refusant le changement de valence et souhaitant participer au mouvement.

SUD éducation réclame l'abandon des réformes du lycée, le retour à une véritable formation avec un tiers du temps de service en présence des élèves pour les stagiaires, le rétablissement des postes supprimés et la création des postes nécessaires, enfin le retour à un mouvement national.

C'est à ces conditions que le mouvement inter-académique pourra constituer réellement le droit à la mobilité dont doivent jouir les fonctionnaires. C'est à ces conditions qu'à l'issue d'une mutation, ils pourront obtenir plus sûrement un poste stable, sans intervenir sur 2 ou 3 établissements, parfois même dans des villes non limitrophes, ce qui est désormais fréquent et, rappelons-le, illégal.

Sud éducation Créteil apporte son soutien aux mobilisations décidées par les personnels et appelle avec les organisations syndicales d'île de France à la manifestation unitaire de mercredi 23 janvier.

Dans le cadre de l'EN, nous exigeons comme base d'une véritable refondation :

L'abrogation de la mastérisation et des contre-réformes du précédent gouvernement

Le retrait des projets inacceptables de V. Peillon, en particulier la décentralisation de l'orientation et de la carte de l'enseignement professionnel, et son projet de réforme des rythmes scolaires.

Les conditions d'un véritable service public d'éducation et de recherche,

La baisse des effectifs par classe à tous les niveaux pour améliorer les conditions de travail et d'étude,

Une vraie politique d'éducation prioritaire,

Une carte scolaire garantissant la mixité sociale,

La gratuité réelle de la maternelle à l'université : l'argent public doit être réservé à l'école publique...

Les conditions d'une réorientation des politiques scolaires n'étant pas réunies, les projets des ministères n'étant pas acceptables, ils ne peuvent pas être promulgués dans le calendrier prévu : nous demandons le report de tout le processus pour que les personnels puissent enfin y prendre part

Avec toute la Fonction Publique, nous revendiquons :

La fin des politiques d'austérité, l'annulation de la dette publique, un autre partage des richesses La titularisation sans condition de tous les personnels précaires et l'arrêt du recrutement de précaires

La création d'emplois publics à la hauteur des besoins La diminution du temps de travail Des augmentations de salaires pour tous et toutes L'abrogation du jour de carence

Avec notre Union syndicale Solidaires, nous appelons tous les personnels à la grève le 31 janvier.

Créteil, 21 janvier 2013